

Prairies

Définition générale de la pratique



Les prairies sont des associations végétales pérennes plus ou moins diversifiées qui peuvent se rencontrer sur l'ensemble de nos territoires. Leur composition, leurs intérêts en terme de biodiversité, de protection de l'eau ou de maintien d'unités paysagères sont parfois contradictoires avec l'intérêt pour l'exploitation agricole en terme de rendement, de qualité fourragère. La prairie peut être «permanente» ou temporaire pour la PAC ou la gestion de l'exploitation. Il existe une grande diversité de prairies, autant que de contextes pédoclimatiques (prairies inondables, humides, sèches...) Dans tous les cas, son utilité environnementale est réelle mais son intérêt économique est directement lié à l'activité d'élevage et à son niveau d'intensification. Les surfaces de prairies françaises ont beaucoup diminué durant les 50 dernières années.

Leur localisation dans l'espace agricole, leur âge, leur implantation (semis, types de semences), leur niveau de fertilisation, les dates de fauche, les objectifs de qualité fourragère, leur hétérogénéité sont autant de facteurs qui induisent une plus ou moins grande richesse en terme de biodiversité. Quelques questions de base sont à se poser avant de prodiguer le premier conseil : s'agit-t-il d'une création, d'un maintien ou d'une amélioration ?

S'agit-il d'une prairie remarquable ou d'une prairie «ordinaire», quelles catégories de faune ou de flore souhaite-t-on créer, maintenir ou développer, quelles sont les contraintes et les productions d'élevage de l'exploitation ?

L'impact du changement de mode de gestion de la prairie sur le système fourrager et le financement qu'il faudra mobiliser sont des points qu'il est important de réfléchir avant d'apporter un conseil pertinent.



Type de biodiversité visée :

- > Flore
- > Faune
- > Mammifères
- > Oiseaux
- > Insectes auxiliaires
- > Autres invertébrés

Eau
Paysage
Sol



Quel est l'impact sur la biodiversité ?

La prairie, quel que soit son niveau d'intensification, sa localisation et sa date de récolte ou son mode de valorisation, apporte un plus environnemental comparé aux cultures annuelles monospécifiques. Que ce soit pour la protection de l'eau, la lutte contre l'érosion ou l'alimentation et la reproduction des espèces sauvages, la prairie permet d'améliorer la qualité environnementale de l'exploitation. Selon son lieu d'implantation, sa localisation dans le paysage et dans le parcellaire et surtout ses modalités de gestion (pâturage, ensilage, foin ou systèmes mixtes) la prairie peut être une solution.

La connaissance des pratiques agricoles et de la diversité floristique sont des éléments essentiels à la mise en place d'une gestion favorisant la biodiversité.

La clef du succès : l'adéquation entre la production économique fourragère de l'exploitation et les besoins de la catégorie de biodiversité ciblée (par exemple la fauche tardive pour le rôle des genêts sera plus compatible avec une production de foin pour des bœufs qu'avec les besoins d'une production de fourrage pour des vaches laitières).

La pratique a-t-elle des impacts sur d'autres enjeux ?



L'impact de la prairie dans la protection de l'eau et dans la lutte contre l'érosion est déjà abordé dans les fiches «bandes enherbées» ou «prés vergers». La prairie est un excellent filtre qui permet de limiter les pollutions.

Quels sont les intérêts potentiels de cette pratique ?



Pour la prairie en tant que zone de reproduction : il faut d'abord noter que les prairies de fauche ont un réel intérêt. Les prairies pâturées au printemps, du fait du dérangement mais aussi du piétinement, sont d'un intérêt généralement inférieur pour la reproduction sauf pour certaines espèces d'oiseaux des marais côtiers. La pratique du «foin + regain» ou «foin + pâturage tardif» sont les plus propices au succès de la reproduction des espèces d'avifaune. Les dates de fauche doivent être aussi tardives que possible (après le 15 juin en France) et la récolte doit s'effectuer de manière centrifuge (du milieu de la parcelle vers la bordure) ; le fait de laisser des bandes fauchées très tardivement (après le 20 juillet) permettra un meilleur succès dans l'élevage des jeunes : courlis, râle des genêts, tarier des prés, bruant proyer, limicoles, ...

Les prairies comme zone refuge (bandes, abris) peuvent être un excellent outil pour allier lutte contre l'érosion, préservation de la ressource en eau et abri des espèces de petite faune de plaine. Leur localisation devra se faire prioritairement en plaine (et pas uniquement en bordure de bois et de cours d'eau inondables). Elles sont en général implantées sous forme de bandes, une largeur d'au moins 20 mètres est idéale mais toute tentative même à une largeur moindre aura un impact positif pour la biodiversité.

Les prairies comme zone d'alimentation : selon les espèces cibles, la gestion pourra être très différente. Dans le cas d'une gestion pour les grands ongulés en périphérie de massif boisé privilégiant le volume produit et la précocité de production, des mélanges pluri-espèces simples (5 à 10 variétés graminées -légumineuses) dans une prairie de type «artificielle ou temporaire» seront suffisants. Dans le cas de gestion d'espèces d'insectes pollinisateurs, les mélanges florifères seront privilégiés et les dates de fauche auront lieu après la floraison (en général après le 20 juin -1er juillet). Dans le cas de gestion de zones d'alimentation pour les oiseaux insectivores ou les gallinacés lors de l'élevage des poussins, les prairies fauchées tardivement avec une flore diversifiée et son cortège d'insectes seront favorisées.

Les prairies pâturées auront un intérêt important aussi dans la production d'insectes qui produiront une alimentation riche et facile d'accès pour les jeunes nidifuges et les adultes en période d'alimentation des poussins. Dans le cas de ces prairies pâturées, l'emploi de vermifuges et autres désinfectants intestinaux du bétail sont à proscrire du fait de leur impact sur les insectes coprophages.

Les pratiques de fertilisation (en particulier la fertilisation minérale azotée) peuvent avoir un impact considérable sur le moyen terme en favorisant certaines espèces de flore. La fertilisation dégrade rapidement la biodiversité végétale au-delà d'un seuil (qui se situe généralement entre 0 et 60 unités d'azote minéral par hectare et par an dans la majorité des prairies) entraînant aussi une baisse de diversité faunique.

Quelles recommandations techniques ?



Les recommandations générales : il faudra déterminer le type de prairie à gérer ou améliorer en fonction de sa localisation (vallée alluviale, zone inondable, coteau sec ou calcaire ou prairie mésophile), un diagnostic complémentaire de type naturaliste peut être un plus sensible ; la période de visite idéale aura lieu entre mi mai et fin juin.

Fertilisation, récolte et diversité floristique : il faut tout d'abord déterminer ce que l'on souhaite maintenir ou développer pour adapter son conseil.



Ce qu'il faut absolument éviter !

- Une fauche précoce des bords de parcelle vers le centre
- Une fertilisation minérale azotée supérieure à 60 uN/ an
- L'usage de certains vermifuges dont l'inervectine qui détruisent la faune coprophage et les espèces insectivores qui s'en nourrissent.

En cas de création : privilégier la rusticité et la diversité des mélanges en intégrant des espèces florifères, selon les types de milieu. De la «vallée humide ou inondable» au coteau calcaire ou au plateau séchant, on privilégiera les espèces peu exigeantes plutôt que des mélanges comportant des variétés sensibles ou exogènes.

Pour le maintien ou la restauration de prairies patrimoniales ou des sites de reproduction d'oiseaux nichant au sol : privilégier les fauches tardives à très tardives, limiter le chargement à 0.8 à 1.4 UGB/ha selon les enjeux et fertiliser peu voire pas du tout (30 à 60 unités d'azote par an sont un maximum pour ne pas dégrader la diversité floristique et donc entomologique de la parcelle). Les systèmes d'élevage bovin allaitant extensif ou d'élevage ovin sont sans doute les plus compatibles avec le maintien des prairies les plus intéressantes pour la biodiversité.

Les recommandations liées aux prairies remarquables sont dues à la présence d'espèces particulières (orchidée, colchique, râle des genêts). Elles dépendent des exigences de chaque espèce cible, en particulier leur période de reproduction jusqu'à l'envol des jeunes (pour les oiseaux) ou la période de floraison et de maturité des graines (pour les plantes). Ces périodes critiques doivent être prises en compte dans tout conseil concernant les dates de fauche ou de pâturage. Il s'agit donc de se renseigner au cas par cas en fonction de l'espèce cible, la plupart des modalités de gestion des prairies remarquables sont consultables auprès des DIREN ou dans les documents du Ministère de l'écologie «cahiers d'habitat».



Combinaisons et interactions avec d'autres pratiques ou aménagements

Pré-verger, bandes enherbées, talus, ripisylve, alignements d'arbres, ...

Adaptations locales éventuelles

Il existe de très nombreux types de prairies, leur diversité et leur composition sont liées au contexte pédoclimatique local, à la gestion de la fertilisation et aux dates habituelles de fauche ou de pâture. Le chargement d'animaux à l'hectare peut aussi avoir une incidence sur les prairies, en particulier à certaines périodes de l'année. L'exemple de la gestion environnementale des prairies mésophiles à colchique en vallée de Meuse démontre que le chargement et les dates de pâturage ont un impact au moins aussi important que les pratiques de fertilisation et les dates de fauche pour une bonne conservation du milieu.

Quel est le contexte réglementaire ?

Directive nitrates, conditionnalité PAC, SDAGE et SAGE.



Bibliographie technique

Broyer J, 2006, Observatoire national de l'écosystème de prairie de fauche. Guide prairial, Chambre d'agriculture du Maine et Loire.



Chambre d'agriculture de la Meuse, Diren Lorraine, 2003, Docob Natura 2000, site de Sorcy st Martin.



Éléments pour la prise de décision, approche coûts/avantages :

Synthèse réalisée à partir de l'étude «Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts» publié en 2000 par Espaces Naturels de France. Les références utilisées dans les calculs proviennent des tables INRA sur les qualités nutritionnelles des fourrages, d'études réalisées par le CEMAGREF. Les références sur la marge nette pour les cultures de ventes proviennent de la typologie Rosace grande culture en région Centre (Réseau d'Observation des Systèmes Agricoles pour le Conseil et les Etudes).

Mesure	Modalités techniques	Principaux impacts économiques	Éléments pour l'approche économique	Coût global
Fauche tardive	Fauche après les périodes de nidification (après le 20juin)	Baisse de la qualité des fourrages (Diminution du nombre UF et de MAD par kg de MS)	Valeur en UF à l'épiaison 0.8 à la floraison 0.63 : -0.17UFL/kg de MS Production d'une prairie en France (2 à 7t de MS, moyenne=5) Compensation avec des concentrés, ex blé (1.19UF/kg)	Compensation de 850UF par du blé (86% de MS). Soit l'achat de 830 kg de blé/ha de prairie. A 12 € le quintal, le coût globale correspond à 100€/ha De 24€ à 150€/ha
Pas de fertilisation sur prairies	Pas d'apport de fertilisant minéraux ou organique	Perte de production de fourrage. Diminution des charges opérationnelles (intrants, mécanisation...) gain de temps de travail	Baisse de la production variable selon le potentiel et selon l'intensité de gestion de la prairie. Hypothèse : baisse de 40 % Production d'une prairie en France (2 à 7t de MS, moyenne=5) Fertilisation variable selon l'intensité, on se place dans le cas où la fertilisation correspond à 50 u NPK. (1 €/u) 1 passage d'épandeur d'engrais en moins + gain de temps sur le pressage	<u>Perte de fourrage</u> : Prix de l'herbe sur pied environ 75 €/TMS De 60 à 210 €/ha 150 €/ha <u>Gain de charge</u> Environ 50€/ha Mécanisation Environ 9€/ha pour le chantier d'épandage. Soit un coût environ égal à 90 €/ha
Limitation du chargement	Diminution du taux de chargement animal	3 modalités possibles: 1) réorganisation du plan de pâturage 2) retrait d'animaux par la mise en stabulation ou en pension 3) diminution de la taille du troupeau	1) suffisamment de ressources fourragères sur l'exploitation, réorganisation du pâturage sur les autres parcelles. Surcoût de temps 2) coûts alimentaires/UGB/jour (environ 1 €) x baisse d'UGB x nb de jour de retrait, + temps de travail supplémentaire. 3) baisse de revenu lié à la diminution du cheptel, égale à la marge brute/UGB	1) 1h30 à 2h 30/ha soit 22 à 37€/ha (réf CEMAGREF) 2) si passage 1.8 à 1.4/UGB/ha pour x 210 jour de retrait soit environ 80 €/ha 3) marge brute retirée/UGB 300 à 450 € soit pour un passage 1.8 à 1.4UGB/ha, 120 à 180 €
Maintien de surface en prairie	Non retournement des prairies pour la culture	Gain possible lié à la production de culture de vente ou de maïs fourrage. Gain lié à la valorisation de l'herbe Variation de temps de travail	<u>Gain possible</u> : Produits-coûts d'implantation des cultures Pour les cultures de vente de 124 à 486€/ha Pour le maïs ensilage aux alentours de 350€/ha <u>Valorisation de l'herbe</u> : Produits (5x60)-Charges opérationnelles (quasi nulles si pâturage)	Coûts variables, de -180 € à plus de 180 €/ha A définir au cas par cas

Synthèse des éléments non chiffrables, impact de la mesure sur les services rendus par la biodiversité :

Services d'auto entretien :		
<p>Fertilité des sols : limite l'érosion des sols, favorise le développement de la micro-faune du sol, améliore la structure et la porosité du sol.</p> <p>Pollinisation : amélioration de la diversité floristique (très dépendant des modalités de gestion), favorable aux abeilles et aux autres pollinisateurs.</p> <p>Préservation de la ressource en eau : améliore l'infiltration et la rétention d'eau, limite le ruissellement.</p> <p>Préservation de la diversité biologique : favorise le développement de la faune et de la flore (très dépendant des modalités de gestion), permet de connecter les habitats entre eux, participe de la trame verte et de la trame bleue (prairies humides).</p>		
Services de prélèvement :	Services de régulation :	Services sociétaux :
<p>Production d'eau de qualité</p>	<p>Contrôle des bio-agresseurs : zone refuge pour les auxiliaires des cultures (carabes, syrphes,...).</p> <p>Contrôle des adventices : limite le salissement des parcelles.</p> <p>Qualité de l'eau : dégradation des résidus organiques et des produits phytosanitaires grâce à l'activité biologique.</p> <p>Gaz à effet de serre : stockage de carbone</p>	<p>Paysage : augmente la diversité des paysages, améliore l'image de l'agriculture.</p> <p>Loisirs : les bandes enherbées présentent un intérêt cynégétique.</p>

Subventions mobilisables :

Subventions et aides diverses	Montant €/an
Total	

Exemple d'évaluation économique des éléments chiffrables

Calcul réalisé à partir de l'hypothèse suivante : la valeur économique pour une prairie est calculée en comparaison avec le prix équivalent d'une UF (unité fourragère) de maïs. Une prairie produit en moyenne 4,5 Tonne de Matière Sèche/an à 0.8 UF soit 3600 UF.

Un hectare de maïs fourrage à 11T/MS pourrait rapporter 60qx de grains à un coût 13€/ql. Par conséquent, un hectare de maïs sur pied vaudrait 780€, les frais de récolte et de transport s'élèvent à 386€. La valeur en UF/TMS du maïs est 0.9. Finalement le coût d'une UF maïs est de (780+386)/(11000x0.9)=0.095€. La tonne d'herbe sur pied vaut 0.095*0.8*1000=76€ (références 2008 chambre agriculture de Basse Normandie). Par conséquent, un hectare de prairie sur pied peut être estimé à 3600x 0.095 soit 342€.

